



DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES  
☎ 02.41.33.74.74

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se font soit par envoi du dossier complet à :

[Inscription.Scolaire@mairie-trelaze.fr](mailto:Inscription.Scolaire@mairie-trelaze.fr)

Ou par RDV en Mairie - aux jours et horaires suivants :

Les mardis et jeudis  
**de 10H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H00**  
les mercredis  
**de 14H00 à 16H00**

Lors de l'inscription scolaire, vous pourrez également procéder à l'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire et aux temps d'activités périscolaires.

### DOCUMENTS A FOURNIR :

1. La fiche de renseignement complétée,
2. Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture eau, téléphone, quittance de loyer, assurance habitation...),
3. Livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant,
4. N° et Notification quotient CAF ou MSA **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ou après** (pour les non-allocataires ou les personnes ne percevant pas de prestation, dernier avis d'imposition sur le revenu),
5. Carnet de santé de l'enfant,
6. En cas de séparation ou divorce, fournir le Jugement **et/ou** autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant sur TRELAZE avec copie de sa carte d'identité,
7. Pour l'inscription périscolaire : le dossier périscolaire complété et le règlement signé,
8. Pour la restauration scolaire : fiche restauration scolaire complétée,
9. RIB, si vous souhaitez optez pour le prélèvement automatique dans le cas d'une inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire.

Tous les imprimés sur : <https://www.trelaze.fr/demarches/inscriptions-scolaires>



DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES  
☎ 02.41.33.74.74

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se font soit par envoi du dossier complet à :

[Inscription.Scolaire@mairie-trelaze.fr](mailto:Inscription.Scolaire@mairie-trelaze.fr)

Ou par RDV en Mairie - aux jours et horaires suivants :

Les mardis et jeudis  
**de 10H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H00**  
les mercredis  
**de 14H00 à 16H00**

Lors de l'inscription scolaire, vous pourrez également procéder à l'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire et aux temps d'activités périscolaires.

### DOCUMENTS A FOURNIR :

1. La fiche de renseignement complétée,
2. Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture eau, téléphone, quittance de loyer, assurance habitation...),
3. Livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant,
4. N° et Notification quotient CAF ou MSA **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ou après** (pour les non-allocataires ou les personnes ne percevant pas de prestation, dernier avis d'imposition sur le revenu),
5. Carnet de santé de l'enfant,
6. En cas de séparation ou divorce, fournir le Jugement **et/ou** autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant sur TRELAZE avec copie de sa carte d'identité,
7. Pour l'inscription périscolaire : le dossier périscolaire complété et le règlement signé,
8. Pour la restauration scolaire : fiche restauration scolaire complétée,
9. RIB, si vous souhaitez optez pour le prélèvement automatique dans le cas d'une inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire.

Tous les imprimés sur : <https://www.trelaze.fr/demarches/inscriptions-scolaires>